

Nombre de membres**en exercice:** 30**Présents :** 27**Votants:** 28**Séance du lundi 08 février 2016**

L'an deux mille seize et le huit février l'assemblée régulièrement convoqué le 29 janvier 2016, s'est réuni sous la présidence de Vincent DESCOEUR

Sont présents: Jean-Marc ARNAL, Jean-Pierre BOULANGER, Maryline CAPREDON, Jean-Claude CASTANIER, Michel CASTANIER, Philippe CASTANIER, François DANEMANS, Claude DELMAS, Vincent DESCOEUR, David ERNEST, Jean-Louis FRESQUET, Raymond FROMENT, Christian GUY, Jean-Marc LABORIE, Jean-Louis LAROUSSINIE, Jean-Pierre LISSORGUES, Benoit MADAMOUR, Michel MERAL, Léon PERIER, Annie PLANTECOSTE, Jean Louis PUECH, Michel PUECH, Clément RAYMOND, Jean Louis RECOUSSINES, Serge ROUCHET, Clément ROUET, Pierre SIQUIER

Représentés: Nicolas CAYRON

Excuses:

Absents: Yves COUSSAIN, Magalie MOUGEOT

Secrétaire de séance: Clément ROUET

Objet: HOTEL NUMERIQUE- ACQUISITION IMMEUBLE CAYRON - D 2016 004

Le pouvoir de vote donné par M. Nicolas CAYRON à M. Benoit MADAMOUR n'est pas utilisé sur cette délibération

Vu les dispositions des articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis du service des Domaines, rendus les 6 novembre 2014 et 21 janvier 2015,

Considérant les biens immobiliers sis à Montsalvy, propriété de l'indivision CAYRON, comprenant un immeuble construit en 1924 et un terrain proche à usage de parking, cadastrés AE 338, AE 23 et AE 395,

Considérant le bien immobilier sis à Montsalvy, propriété de la SCI du PRE D'ALBY, terrain cadastré AE 441, M. le Président rappelle que le projet de réhabilitation de l'Hôtel du Nord en Hôtel Numérique est inscrit au contrat Auvergne+ signé avec la Région et pourra être inscrit, au cours de l'année 2016, au prochain Projet de Territoire qui sera signé avec le Département. Ce projet a également fait l'objet d'une demande de financement au titre de la DETR 2016. M. le Président expose les objectifs de l'opération qui consistent, en intégrant les fonctionnalités du numérique et en mutualisant les espaces et services, à consolider territorialement l'offre de services en direction du public, des entreprises et porteurs de projets.

M. le Président précise qu'au vu du coût prévisionnel des travaux, évalué à 1 121 000 € HT, et du plan de financement prévisionnel de l'opération, le Conseil communautaire a approuvé le projet par délibération en date du 11 janvier 2016.

M. le Président indique que le Conseil communautaire doit désormais décider de l'acquisition du bâtiment et des terrains adjacents.

Considérant que le service des Domaines a estimé la valeur du bâtiment et du parking à 176 000 € et la parcelle voisine à 14 140 € mais considérant que l'évaluation du bâtiment est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, présence depuis avérée, le coût du désamiantage étant évalué à 60 000 €, M. le Président propose d'acquérir les différents biens pour un montant total de 145 000 €.

Le Conseil communautaire, vu les avis des Domaines, après en avoir délibéré, et à la majorité, (27 votants - 3 abstentions - 4 voix Contre - 20 voix Pour) :

1 - Décide l'acquisition des propriétés immobilières sises à Montsalvy, cadastrées AE 338 d'une surface de 593 m², AE 23 d'une surface de 294 m², AE 395 d'une surface de 101 m² et AE 441 d'une surface de 707 m², pour un montant total de 145 000 €,

2 - Autorise M. le Président à signer l'acte d'acquisition et toute pièce nécessaire à l'acquisition,

3 - Confie le dossier à Maître BRETAGNOL, notaire à AURILLAC.

Objet: RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE - D 2016 005

Le Président rappelle qu'en séance du 3 mars 2015, le Conseil communautaire avait renouvelé l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France, d'un montant de 500 000 €, dont le contrat arrive à échéance.

Il propose le renouvellement selon les conditions suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux de référence EURIBOR 3 mois
- Marge : 1.60 %
- Commission d'engagement : 0.20 % soit 1 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le renouvellement de la ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse de Crédit Agricole Centre France selon les conditions exposées,
- Autorise le Président à signer le contrat correspondant .

Objet: AMENAG. PARC D'ACTIVITES - avenant n°2 au marché - D 2016 006

Le Président rappelle que le marché des travaux de la Zone d'activités de Lafeuillade en Vézie a été conclu ainsi :

- Lot 1 (terrassement – réseaux-chaussée provisoire)
Attributaire : Entreprises MATIERE et DAUDE
Montant HT : 742 132.50 €
Avenant N° 1 HT : 68 881.87 €
- Lot 2 – (finitions chaussée-mise à niveau des réseaux- signalétique et carrefour)
Attributaire : Entreprises ROGER-MARTIN, BERGEAUD, CARRIER et LAPIERRE
Montant HT : 205 419.65 €
- Lot 3 – (Espaces Verts)
Attributaire : Bois et Paysages
Montant HT : 48 770.50 €.

Il explique que sur le Lot 2 , des travaux supplémentaires doivent être pris en compte :

- Parking Accueil de loisirs : 7 895,00 HT
- Raccordement de la Voie communale sur la ZA : 2 592.50 HT
- Reprise de la structure de la chaussée : 20 393.92 HT

Un avenant au marché lot 2 doit donc être signé d'un montant total de 30 881.42 HT. Il précise que la partie « reprise de la structure de la chaussée » fera l'objet, en tout ou partie, d'un protocole d'accord avec le lot 1, suite au vice de construction constaté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- Approuve l'avenant au marché du lot n°2 d'un montant de 30 881.42 HT

- Autorise le Président à le signer.

Objet: MICRO-CRECHE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT - D 2016 007

M. le Président rappelle que le Conseil communautaire a approuvé le projet de création d'une micro-crèche et le plan de financement de l'opération afin de solliciter un financement au titre de la DETR 2016.

Afin d'intégrer les premières observations des services instructeurs de la Préfecture, M. le Président propose de modifier le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

1 - Approuve la modification du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Coût de l'opération : 424 000 € HT		
CAF	112 000 €	26,4 %
FEADER	84 800 €	20 %
DETR	84 800 €	20 %
Département	37 600 €	8.9 %
MSA	20 000 €	4.7 %
Autofinancement	84 800 €	20 %

2 – Autorise M. le Président à solliciter une subvention d'un montant de 84 800 € au titre de la DETR 2016.

Objet: OFFICE DE TOURISME - CONVENTION D'OBJECTIFS 2016 - D 2016 008

Le Président présente la convention d'objectifs 2016 de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne.

Il explique que les termes de la convention sont identiques à ceux des années précédentes, hors les participations financières. Il rappelle que la participation de base est augmentée de 2 % ; pour 2016, elle est de 68 079.69 €. S'ajoute à cette somme, le montant du reversement des taxes séjours perçues en 2014, soit la somme de 17 524.31 €. Le total de la participation 2016 de la communauté de communes du Pays de MONTSALVY à l'Office de Tourisme est de 85 604 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- autorise le Président à signer la convention d'objectifs 2016 de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne.

A Montsalvy le 9 février 2016

Le Président,
Vincent DESCOEUR